AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 29-7-69 950479

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "ALSACE ET LORRAINE"

(BAS-RHIN, HAUT-RHIN, MEURTHE-ET-MOSELLE, MEUSE, MOSELLE, VOSGES)

Cité Administrative — 67 - STRASBOURG
Tél. 34-14-63 - Poste 93

ABONNEMENT ANNUEL 25 F

C.C.P. STRASBOURG 55-08-00 F
Régisseur de recettes D.D.A.
2, Rue des Mineurs
67 - STRASBOURG

Imprimerie de la Station ALSACE et LORRAINE - Directeur-Gérant : L. BOUYX

Supplément n° 4 au Bulletin du mois de Juillet 1969 — 25 Juillet 1969

/ Avertissement /

VIGNE

TORDEUSES DE LA GRAPPE : 2ème génération

La période ensoleillée actuelle est favorable au développement des Tordeuses de la grappe. Compte tenu de l'importance des vols observés dans les différents secteurs au cours de la deuxième décade de Juillet, il est à prévoir une attaque de Vers dont les premières manifestations pourront être visibles dès le début de la semaine du 28.7. au 4.8.

Un traitement insecticide est donc recommandé.

Les viticulteurs utilisant un produit de type curatif pourront attendre les derniers jours de la semaine à venir.

Nous rappelons que le traitement par poudrage est préférable à la pulvérisation contre cette génération de Chenilles.

MILDIOU

Le temps chaud qui s'est installé sur nos régions a stoppé le développement du Mildiou et actuellement la situation est satisfaisante. La présence de la maladie peut toutefois être observée dans les parcelles qui avaient été insuffisamment protégées au cours de la période critique du printemps (1er et 2ème traitement).

Considérant les possibilités d'orages, il est vivement recommandé de renouveler la protection des organes végétatifs qui se trouve fortement diminuée. Ce traitement aura un effet bénéfique sur l'aoûtement des bois.

On utilisera de préférence un produit jouissant d'une longue rémanence.

/ Information /

ARAIGNEES ROUGES

Nous avons déjà signalé l'apparition de foyers d'Araignées rouges dans des vignobles jusqu'ici épargnés, notamment dans le Bas-Rhin.

La période chaude est favorable à l'activité de ces déprédateurs et nous conseillons vivement aux viticulteurs des régions intéressées de ne pas omettre d'intervenir sur les génération estivales.

.../...

45

Une application acaricide réalisée au cours de la prochaine décade permettra de réduire les possibilités de ponte et par là même, les populations au printemps prochain.

A noter qu'il existe des spécialités mixtes à la fois efficaces contre les Araignées rouges et les Vers de la grappe, de même que des préparations commerciales dont la composition permet une efficacité fongicide, acaricide et insecticide. Pour le choix du produit, se reporter à la liste technique en votre possession. Consulter également la publication de la Fédération des Groupements de Défense contre les Ennemis des Cultures, qui fait état des spécialités commerciales.

OIDIUM DE LA VIGNE

On note une progression rapide de l'Oïdium dans la plupart des vignobles. Les viticulteurs doivent porter beaucoup d'attention à la lutte contre cette maladie dont les effets sont souvent plus désastreux que ceux du Mildiou.

Un nouveau traitement devra être réalisé dès réception du présent avis. Certains produits mixtes permettent d'intervenir à la fois contre l'Oïdium et les Vers de la grappe.

/ Avertissement /

M A I S

PYRALE DU MAIS

Le traitement conseillé dans notre Note du 16 Juillet devra être étendu aux cultures de la région de WISSEMBOURG.

CULTURES MARAICHERES

TEIGNE DU POIREAU

L'activité actuelle de ce ravageur justifie une protection des cultures. On opèrera un traitement insecticide avec l'un des produits suivants : Parathion éthyl : 25 g, Parathion méthy : 40 g, Diazinon : 25 g, Malathion : 75 g, Lindane : 30 g, D.D.T. : 100 g, (doses exprimées en matière active à l'hl).

/ Information /

ARBRES FRUITIERS

- TOUTES ESSENCES -

PUCERONS

Forte recrudescence de l'activité des Pucerons. Surveiller les plantations pour pouvoir exécuter, le cas échéant, un traitement approprié. En raison de la sècheresse limitant la circulation de la sève, l'emploi des systémiques est à exclure.

Les Contrôleurs chargés des
Avertissements Agricoles :
J. BERNARD et C. GACHON.

L'Inspecteur de la
Protection des Végétaux :
J. HARRANGER.